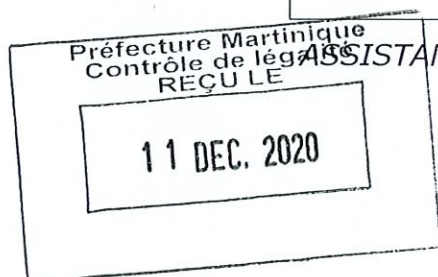




EXTRAIT N°78/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

<p>Date de convocation : Le 01 décembre 2020</p>	<p>la</p>	<p>L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.</p>
<p>Nombre de conseillers municipaux En exercice</p>	<p>33</p>	<p>PRESENTS : <u>Adjoint</u>s : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p>
<p>En début de séance :</p> <p>Présents</p> <p>Procurations</p> <p>Absents</p> <p>Excusés</p>	<p>26</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>0</p>	<p><u>Conseillers municipaux</u> : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.</p>
<p>En cours de Séance :</p> <p>Présents</p> <p>Procurations</p> <p>Absents</p> <p>Excusés</p>	<p>26</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>0</p>	<p>ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), M. PALIX Pierre (procuration à Yan MONPLAISIR), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)</p> <p>ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent.</p>
		<p>ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST).</p>



Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-José BEAUJOLAIS pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

A

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L 1612-1, permet au Maire dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, y compris les décisions modificatives et ce jusqu'à l'adoption de ce budget.

Il peut mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

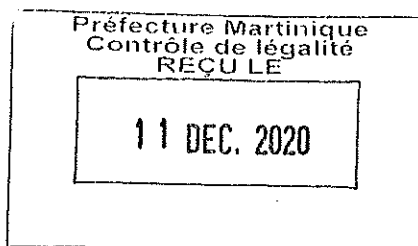
Le CGCT permet également au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. L'assemblée délibérante peut se prononcer à tout moment et autant de fois qu'elle le juge nécessaire dans la limite du délai légal fixé par la loi.

.....

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater, conformément au tableau ci-dessous, les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



**BUDGET VILLE - Montants autorisés pouvant être engagés
et mandatés en investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2020 (BP, BS, hors reports)	Montants autorisés avant le vote du BP 2021	
		Articles - Libellés	Montants
20 – Immobilisations incorporelles	472 000,00 €	2031 - Frais d'études 2051 - Concessions et droits similaires	30 000,00 € 70 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 367 424,18 €	2135 - Instal. générales, agencemts, aménagemts des constr. 2152 - Installations de voirie 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique 2184 - Mobilier 2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000,00 € 10 000,00 € 50 000,00 € 80 000,00 € 50 000,00 € 40 000,00 €
23 – Immobilisation en cours	1 066 634,00 €	2313 - Constructions 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 € 50 000,00 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	2 906 058,18 €		500 000,00 €

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 07 décembre 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le


 Pour le Maire, Adjoint délégué

Claude ADELE